

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE DE LA VILLE DE ROUEN

Le Plan de transition écologique adopté par le Conseil municipal en juin 2021 comporte la description des actions que la Ville met en œuvre pour contribuer à la préservation de l'environnement.

Parmi ces actions, figure la poursuite des objectifs suivants :

- 100% des marchés dont les procédures le permettent avec une considération relative au développement durable pour l'analyse des offres ;
- Réduire l'impact environnemental de la ville ;
- Favoriser le développement d'une économie durable et créatrice d'emplois ;
- Adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables -SPASER.

Les SPASER, obligatoires pour tous les acheteurs soumis au Code de la Commande Publique, visent à fixer des engagements concrets en matière de développement des achats durables. Leur adoption s'inscrit dans le cadre du Plan National pour des Achats Durables 2022-2025, qui fixe l'objectif d'avoir en France 100% des marchés passés avec une disposition environnementale et 30% avec une disposition sociale en 2025.

Trois grands axes permettent de concrétiser les ambitions de la Ville en matière d'achat durable :

- Développer la commande publique socialement responsable
- Favoriser la transition écologique, la biodiversité, l'environnement et la santé
- Valoriser l'économie locale par le levier de la commande publique

Chacun de ces axes comprennent des objectifs, dont la poursuite donnera lieu à des indicateurs de suivi dans une première phase de recensement et d'état des lieux en 2024, avant la détermination de résultats à atteindre, mesurés par des indicateurs de performance, à partir de l'année 2025.

Le suivi des indicateurs sera piloté par les élus siégeant à la Commission d'appel d'offres, avec l'appui des services municipaux impliqués dans la mise en œuvre des objectifs du schéma. Le bilan annuel de l'application du SPASER permettra de déterminer des objectifs de performance, des mesures correctives et d'actualiser les actions le mettant en œuvre.

Le travail autour du SPASER s'articulera avec celui mené par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du SPASER adopté par le Conseil métropolitain.

Premier axe - Développer la commande publique socialement responsable : pour des achats inclusifs

Objectif n°1 - Développer le recours aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, et notamment les Établissement et service d'aide par le travail et les entreprises d'insertion par l'activité économique, à travers les différents leviers existants (possibilité de réserver un accord-cadre, un marché ou un lot dédié)

Indicateur – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de consultations réservées à de telles structures

Objectif n°2 - Favoriser le recours aux entreprises engagées dans la performance sociale et la responsabilité sociétale dans nos marchés

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de consultations passées avec des clauses sociales d'insertion comme condition d'exécution
- ⇒ Nombre de consultations passées avec des critères de performance sociale
- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation en interne mises en place par la Ville pendant l'année

Objectif n°3 - Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment la qualité de vie au travail.

Indicateur – en phase d'état des lieux :

- Taux de marchés comprenant des clauses / critères intégrant la responsabilité sociale des entreprises

Deuxième axe - Favoriser la transition écologique, la biodiversité, l'environnement et la santé

Objectif n°1 - Prendre en compte l'impact environnemental tout au long du processus achat

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de consultations passées avec une clause/condition d'exécution environnementale
- ⇒ Nombre de consultations passées avec un critère environnemental
- ⇒ Nombre et/ou taux de consultations dans le champ informatique passées avec une clause ou critère en matière de numérique responsable
- ⇒ Taux de consultation passés avec une des outils permettant mesurer l'empreinte carbone de l'ensemble de la chaîne de valeur

Objectif n°2 - Promouvoir une logique d'économie circulaire

Indicateurs- en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de consultations imposant ou favorisant le réemploi
- ⇒ Nombre de consultations passées avec une clause demandant d'aller plus loin que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire -AGEC
- ⇒ Nombre de consultation prenant en compte le cycle de vie d'un produit

Objectif n°3 - Former les agents au développement durable

Indicateur – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre d'agents formés au développement durable par segment d'achats

Troisième axe – Soutenir l'économie par le levier de la commande publique : faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises à la commande publique et mettre en valeur l'économie locale

Objectif n°1 - Accompagner les PME/TPE pour un meilleur accès à la commande publique

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de consultations attribuées en un an à des TPE/PME
- ⇒ Nombre de sessions de sensibilisations pour les TPE/PME et entreprises locales réalisées en un an

Objectif n°2 – Entretenir des relations équilibrées avec nos fournisseurs : renforcer l'éthique de nos pratiques contractuelles et mesurer la satisfaction de nos fournisseurs

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de recours contre les procédures de commande publique
- Résultats des enquêtes de satisfaction fournisseurs

Objectif n°3 - Développer le « sourcing »

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre de participations annuelles de la Ville à des salons
- ⇒ Nombre de réalisation de *benchmark*
- ⇒ Nombre moyen de réponses de candidats aux marchés

Objectif n°4 – Valoriser les filières locales

Indicateurs – en phase d'état des lieux :

- ⇒ Nombre et/ou taux de consultations passées avec un critère sur les délais d'approvisionnement
- ⇒ Nombre et/ou taux de consultations passées avec une clause /condition d'exécution sur le nombre d'intermédiaires
- ⇒ Nombre de consultations attribuées à des entreprises du territoire - Seine maritime et Eure